

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7282519301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7282519301>

Cette annonce a été mise en ligne le **25 février 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **93 - SEINE SAINT DENIS**

*CAP CODE- Société d'avocats
13 rue de Châtillon - BP 60435
35004 Rennes Cedex
capcode.eu*

*BUSINESS TO BUSINESS
SARL à associé unique au capital de 8 000 euros
36 avenue de Bobigny - Centre d'Affaires Le Chaland
93130 NOISY-LE -SEC
RCS BOBIGNY n° 428 807 341*

AVIS DE DISSOLUTION

La société BUSINESS TO BUSINESS sus désignée a été dissoute suivant déclaration du 14 février 2022 souscrite par la société DIGITECHNIC, associé unique, SAS au capital de 104 041,60 euros, dont le siège social est sis 36 Avenue de Bobigny - Centre d'Affaires Le Chaland - 93130 BOBIGNY, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 317 761 211, représentée par M. Franck DARMON, représentant légal de la Présidence de la société DIGITECHNIC. Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de commerce de Bobigny. Elle sera soumise au régime de l'article 210A du Code général des impôts et sera réputée accomplie fiscalement pour le compte de la société DIGITECHNIC à compter du 1er avril 2021. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la société BUSINESS TO BUSINESS peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bobigny.

Pour avis, la société DIGITECHNIC, représentée par son représentant légal.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

